

Voix nombreuses. — L'article du Peuple souverain ! A l'article !

M. Duprat. — J'y ai vu que les princes avaient promis de ne pas siéger, après leur élection et de ne porter aucune autre candidature de leur famille. (A gauche : Ah ! ah ! voilà.)

Une voix au centre. — Ce n'est pas la question ! Avez-vous dit que les procès-verbaux avaient disparu ? Voilà la question !

M. Duprat. — Je remercie M. Baze de m'avoir fourni l'occasion de donner ces explications. (Rires au centre et à droite.) Plusieurs voix. — Le journal ! Le journal ! Avez-vous articulé un fait faux ? Parlez du journal !

M. Baze. — Messieurs, je ne viens pas suivre M. Duprat dans ses déviations. Une voix. — M. le président n'aurait pas du le permettre.

M. Baze. — Les procès-verbaux ont-ils été bien conservés par nous, questeurs, oui ou non ? Voilà la question ! (Oui ! oui ! M. Duprat n'a parlé à personne dans les bureaux des procès-verbaux ! Il n'a pas demandé les pièces dont il dit avoir eu besoin et il a osé dire que ces pièces avaient disparu.)

Voilà bien la question. (Oui ! oui ! Tout le monde sait, d'ailleurs, où sont les procès-verbaux des élections ; M. Pascal Duprat le savait aussi bien que personne. Pour agir en homme loyal et honnête, il serait allé tout droit là où il fallait aller. Il a donc avancé un fait faux dans le journal qu'il dirige. Il a dit dans ce journal que les procès-verbaux avaient disparu.)

Sur plusieurs bancs. — C'est une honte ! La censure ! la censure !

M. Baze. — Cela voulait dire évidemment que les procès-verbaux avaient été pillés, volés. M. Duprat a répété la même chose le lendemain.

Une voix. — Un mensonge !

Autre voix. — C'est une abomination !

M. Baze. — Et toute la presse a répété cette calomnie... Et elle nous revient aujourd'hui par cent journaux des départements !

Bien plus, messieurs, remarquez que M. Duprat a parlé des procès-verbaux dans le discours qu'il a prononcé à la séance, et le lendemain il disait que les procès-verbaux n'existaient plus. (Bruit.) Messieurs, on a voulu jeter de la déconfiance sur l'Assemblée en calomniant ceux qu'elle a commis à la garde de ses archives. (Oui ! oui ! la censure !) On a voulu provoquer des manifestations contre vous ! Vous ferez justice de cette manœuvre.

En descendant de la tribune, M. Baze est félicité par un grand nombre de ses collègues.

M. Pascal Duprat ne quitte pas son banc. Au centre. — Répondez ! répondez !

Une voix. — Accusé, vous avez la parole !

M. Duprat ne bouge pas !

M. le président, au milieu du bruit. — La parole est à M. Guibal.

M. Guibal. — Messieurs, après les savants discours que vous avez entendus (Ah ! ah !) je crois que l'impôt sur le revenu, appelé en Angleterre *income tax*. (Hilarité générale.)

A droite. — Pascal Duprat ! Pascal Duprat !

Une voix. — La censure ! la censure !

A gauche. — Aux affaires ! aux affaires !

M. le président dit quelques mots à M. Guibal, qui abandonne la tribune au milieu des rires.

M. le général Robert. — La majorité de l'Assemblée ne veut pas que l'incident soulevé par M. Baze se dénoue ainsi. (Non ! non !) Nous devons rendre hommage à l'attitude de nos questeurs et infliger un blâme à celui de nos collègues dont vous connaissez la conduite. (Oui ! oui !)

Je propose donc un ordre du jour motivé ainsi conçu : L'Assemblée, pleinement satisfaite de la vigilance de ses questeurs, passe à l'ordre du jour. (Applaudissements au centre.)

M. Cochery. — Je viens apporter un témoignage que M. Duprat réclame. (Ah ! ah !) J'ai demandé le procès-verbal avant M. Pascal Duprat, un employé m'a répondu qu'il ne savait pas qu'il y en eût. (Oh ! oh ! Assez !) Doute-t-on de ma parole ! (Vifs murmures.) Je n'ai voulu constater que ceci : c'est qu'on ne m'a pas renvoyé aux archives, et qu'il a pu en arriver autant à M. P. Duprat. (Assez ! assez !)

Ce sont les circonstances atténuantes que vous plaidez là.

M. Princeteau. — La question, du moins j'ai l'orgueil de le croire, n'a pas besoin d'être défendue, aussi ne suis-je pas ici pour nous défendre. Je dirai seulement que tout le monde sait que les archives existent. Que l'Assemblée me permette de dire aussi que je trouve l'ordre du jour motivé un peu rigoureux pour M. Duprat, et que vous sommes, nous autres questeurs, suffisamment vengés par la discussion qui vient d'avoir lieu. (Non ! non ! — Aux voix ! l'ordre du jour motivé ! aux voix !)

A gauche. — L'ordre du jour pur et simple. **M. Lepère** se dirige vers la tribune ; quelques-uns de ses collègues de gauche le retiennent.

M. le président. — L'ordre du jour pur et simple est demandé ; il a la priorité ; je le mets aux voix. L'ordre du jour pur et simple est rejeté pas assis et levé à une très forte majorité. (Mouvement.)

A droite. — Aux voix l'ordre du jour motivé !

M. Lepère. — Nous avons entendu M. P. Duprat. (Non ! non ! il n'a pas répondu.) Nous avons entendu les questeurs. Mon opinion n'est pas faite. (Si ! si !)

Cela prouve que de très bonne foi on peut différer de sentiment dans un tel débat. (Assez ! assez ! aux voix.)

Il y a d'abord une question subsidiaire, celle de l'engagement pris par les princes (oh ! oh !) Vous savez que l'abrogation des lois d'exil... (A la question ! à la question !) Je suis dans la question. (Non ! non !) Vous voulez porter un jugement (oui ! oui !) sur l'impartialité des juges. (Au centre : avocat, laissez parler l'accusé ! — Il n'a pas répondu.)

M. Lepère. — Le point que je touche a son importance. Une voix. — Il s'agit de ce qu'il y avait dans le journal de M. Duprat.

M. Lepère. — Il peut y avoir un malentendu... A droite. — Non, il y a un mensonge !

Voilà la question ! De toutes parts. — Aux voix ! aux voix !

M. le général Robert monte à la tribune et ne peut parvenir à se faire entendre.

M. le président. — On a demandé le scrutin sur l'ordre du jour motivé. (Oui ! oui !) Il va y être procédé.

Voici le résultat du scrutin :
Votants, 636
Pour l'ordre du jour motivé, 405
Contre, 131
(Mouvement.)

L'Assemblée adopte l'ordre du jour proposé par M. le général Robert.

Une certaine agitation succède à ce vote. **M. Guibal** reparait à la tribune. (Rires.) **M. le président.** — L'ordre du jour appelle la discussion sur l'impôt du revenu. (Ah ! ah !)

M. Guibal déclare qu'il votera pour les articles du projet de la commission, à l'exception toutefois de celui qui concerne les produits du commerce et de l'industrie.

M. Grévy. — La parole est à M. le président de la République.

M. Thiers. président de la République. — Il y a l'impôt général du revenu qui atteint toutes les ressources du budget. C'est l'*income-tax*, tel qu'il existe en Angleterre et en Amérique.

Puis, il y a un autre impôt sur le revenu qui atteint une seconde fois certains objets déjà soumis à la taxe. Ce n'est que le premier de ces deux impôts que je traite. Le second viendra en son temps et lieu sur chaque article en particulier.

Je suis monté à la tribune, non point pour répéter les excellentes paroles qui ont déjà été dites sur ce sujet, mais j'ai cru qu'il était du devoir du gouvernement de ne pas laisser passer la question sans faire connaître sa pensée. (Très bien ! très bien !)

C'est ce que je vais essayer de faire, dans le cadre le plus resserré possible.

Le gouvernement et le pays ont de lourdes charges qui ne proviennent pas de notre faute. A qui s'adresser pour nous aider à les supporter.

Il fallait s'adresser d'abord à une foule de contributions, ce qui a été fait. Le gouvernement s'est ensuite occupé des matières premières que nous pouvions examiner à leur tour. Ne parlons en ce moment que de l'impôt général sur le revenu. Selon nous, cet impôt est arbitraire et fait double emploi, sans compter les périls auxquels il peut donner lieu.

L'orateur établit une comparaison entre

l'assiette des impôts en Angleterre et en France et dit notre système est différent. La révolution sociale de 1789 a renouvelé tout le système des impôts en France, tandis qu'en Angleterre, il n'y a pas eu de rénovation de ce genre. Du reste, en Angleterre même, et quoique le terrain lui fût plus favorable qu'en France, l'*income-tax* a eu de la peine à s'établir ; et en Amérique, on parle de la supprimer.

Messieurs, rajoute l'orateur, à l'heure qu'il est, notre budget est en déficit de 650 millions. Avant la guerre, le budget ordinaire était de seize cent cinquante millions ; le budget extraordinaire de deux cents millions, et comme ce dernier était normal, les deux budgets formaient ensemble une somme de dix-huit millions.

Ajoutez à cela un dernier budget spécial de trois cent millions qui portaient la somme totale à deux milliards cent millions. Aujourd'hui, il est de deux milliards six cent cent millions.

Le budget est divisé en deux parts principales. Un milliard cent millions est supporté par la propriété foncière et les impôts sur par l'aisance ; la seconde masse d'un milliard est toute formée par les consommations, c'est-à-dire les impôts indirects.

Si l'on subdivise la première masse, on trouve qu'elle grève les revenus fonciers, les portes et fenêtres et le mobilier. Ce dernier impôt frappe sur le plus ou moins de luxe et de confortable des habitations, c'est-à-dire sur le revenu réel. Ajoutez encore les deux impôts personnels et des patentes, qui atteignent le contribuable dans ses revenus et tout ou partie des contribuables les plus aisés.

On a parlé d'imposer les professions, mais l'impôt des patentes atteint précisément ce but et il est gradué d'après le métier qu'il vise. Un banquier paye plus cher qu'un petit commerçant. En dehors de ces formidables impôts, le timbre et l'enregistrement frappent une seconde fois les propriétés dans leur mutation et touchent aux affaires en imposant d'un timbre le papier sur lequel se font toutes les transactions.

Cette distribution de l'impôt est d'une justice incontestable et vise tout ce qui est susceptible de pouvoir payer.

Quant aux contributions indirectes, qui forment la masse du second milliard, elles comprennent d'abord les domaines de l'Etat, les postes, sur lesquels l'Etat ne fait qu'un bénéfice médiocre, les télégraphes, certains droits de navigation, puis enfin viennent les douanes, les tabacs, les boissons, les sels, etc., enfin les impôts de consommation.

Ces impôts de consommation représentent une somme de sept cent vingt à sept cent trente millions ! Dans quelles proportions sont-elles supportées par les classes aisées ? dans quelle proportion par les contribuables qui vivent du travail de leurs bras ? Je ne dirai pas les classes laborieuses, car nous sommes tous laborieux, et quant à moi, il me plaît de me ranger dans les classes laborieuses. (Sourires.)

L'orateur fait ici un décompte duquel il résulte que les impôts de consommation pèsent pour 335 millions sur les classes aisées et pour 391 millions sur les classes populaires.

En résumé, dit-il, les classes aisées payent 1,350 à 1,400 millions du budget ; et les classes populaires environ 400 millions en tout.

Voilà la philosophie de notre budget, voilà le grand bienfait de la révolution française. (Mouvement.)

Trouvez une situation plus satisfaisante dans l'Europe entière.

Puisqu'on parle surtout de l'Angleterre, voyons l'Angleterre. Elle a la liberté qui fait plus lentement et qui fait mieux que les révolutions, et elle lui doit, à cette précieuse liberté, le bonheur d'avoir un budget en décroissance depuis trente ans, tandis que le nôtre ne fait qu'augmenter. Mais, cependant, il y a un point sur lequel nous avons peut-être de l'avantage sur elle, et nous devons cela à 1789. C'est qu'en Angleterre, le poids du budget pèse beaucoup plus sur les consommateurs, sur les classes populaires que chez nous, et que la propriété foncière y est beaucoup plus ménagée.

Mais ne nous hâtons pas d'accuser l'Angleterre. Le secret de cette différence se trouve dans la situation même de l'Angleterre, dans la physiologie de ses affaires, dans le caractère de ses relations internationales. Cette situation financière est née de la force même des choses, elle était une nécessité.

De là vient que chez nos voisins, les classes aisées, et là on peut dire les classes riches, ne payent que 6 à 700 millions sur le budget,

tandis que les classes pauvres paient 7 à 800 millions. (Mouvement.) C'est ce qui fait comprendre que dans les circonstances extraordinaires, alors que l'Etat avait besoin de nouvelles ressources, l'impôt ait eu recours aux classes aisées et les ait frappées par l'*income tax*. Car elles étaient redevables au peuple, tandis qu'en France, les classes aisées ne le sont pas, au contraire. Il ne serait donc pas équitable de les charger davantage.

Et cependant, si on peut les charger davantage, par des moyens avouables, je le veux bien encore. Mais si c'est par l'arbitraire, comme on le propose, non, je ne saurais y consentir !

On dit que l'Angleterre s'est habituée à l'*income tax* ; est-ce vrai que cet impôt est devenu plus supportable. Oui, cela est vrai... les souffrances sont moindres ; mais si l'impôt est supportable en Angleterre, en France il serait intolérable.

Pourquoi l'*income tax* est-il devenu supportable chez nos voisins ? Ici se place le nom de sir Robert Peel et cette liberté commerciale que l'on dit être son œuvre. Messieurs, j'ai vu toutes ces choses, je suis leur contemporain et je puis peut-être en parler. Oui, Robert Peel a adhéré un jour à la liberté commerciale ; mais ce ne fut là de sa part, qu'un mouvement politique, qu'un moyen de gouvernement.

Une fois engagé dans cette voie, il ne recula pas ! Et il rendit un grand service à l'Angleterre ! Oui, tout vif protectionniste que je suis, je n'hésite pas à reconnaître que Robert Peel a lué l'Angleterre dans le sens de ses véritables intérêts. Si j'étais Anglais, je serais libre-échangiste. Oui, l'Angleterre est dans sa véritable voie, elle a trouvé la voie qui l'enrichit et la grandit encore, tandis qu'un simple essai du libre échange a éterné notre industrie et ruiné nos ports.

Et savez-vous ce qui a rendu l'*income-tax* plus supportable, moins impopulaire en Angleterre ? C'est précisément le libre-échange ! Il a permis de réduire les taxes ! Toute la question est là !

Chez nous, au contraire, qu'est-ce que l'*income-tax* ? Une augmentation de taxes existantes. Que diront un taxateur nos banquiers, nos industriels, nos avocats ! Mais je paie déjà la patente, et le percepteur répondra : Ah ! oui, mais vous, vous êtes riches !

Voilà l'arbitraire ! (Mouvement.) L'arbitraire, telle est la base de votre impôt sur le revenu. (Très bien ! très bien !)

Quelle sera la situation respective du gouvernement et du contribuable si le premier a le droit de faire une estimation arbitraire de la fortune du second, et de lui demander, par un système d'inquisition odieux, compte de sa fortune et de ses affaires. (Très bien ! très bien !)

L'orateur dit que l'honorable M. Raudot a très heureusement comparé l'impôt du revenu à la taille, cet impôt détesté qui a fait disparaître la révolution de 1789. Quel était le grand vice, le vice odieux de la taille ? L'arbitraire ! C'est surtout ce que lui reproche Vauban, l'admirable Vauban, qui après avoir combattu à la tranchée comme un simple soldat et pour épargner la vie de ses lieutenants, construisait nos canaux, réparait nos routes et trouvait encore le temps d'écrire des livres où respire toute son âme de patriote et d'honnête homme et de donner d'excellents conseils à son roi. Que dit Vauban, dans son admirable livre de la *Dîme royale* ?

Que reproche-t-il à la taille ! Précisément d'être un impôt arbitraire, de ne saisir que les apparences de l'aisance, de forcer la véritable richesse à se cacher ! Et il raconte l'histoire de ces villages de la banlieue de Rouen qui aimaient mieux payer une somme bien plus forte sous le régime des *Aides*, qui était un impôt de consommation, que d'être placés sous le joug inquisitorial de la taille.

Souvenez-vous aussi, messieurs, de ce chapitre des *Confessions*, dans lequel Rousseau nous dit qu'étant dans la maison d'un paysan pour y demander à manger, il ne put d'abord rien obtenir, parce qu'on le prenait pour un commis des tailles ; puis, lorsqu'il fut bien sûr qu'il s'était trompé, le paysan leva une trappe, descendit dans sa cave et apporta à Jean-Jacques un repas excellent. (Sourires.)

Messieurs, si l'arbitraire dans l'impôt excitait à cette époque tant de craintes et tant d'indignation, quel effet ne produirait-il pas à notre époque troublée ? Certes, nos mœurs sont améliorées, mais les partis ne le sont pas. (Très-bien ! très-bien !)

Comment ! dans une société comme la nôtre, vous établissez un impôt où domine l'arbitraire ! Vous permettez à quelqu'un de dire aux contribuables : « Vous, vous avez

dix mille livres de rente vous vingt mille... Vous paierez tant !... Non, c'est impossible, non ! » (Vif mouvement.)

Messieurs, depuis quatre-vingt ans, nous avons bien souvent passé d'un gouvernement à un autre ; réfléchissez à ce qui serait arrivé s'il avait été permis à un parti d'en taxer un autre. (Agitations.) Eh quoi ! il eût été permis à un taxateur improvisé de décider de la fortune de chacun ! Eh quoi ! l'avenir pourrait nous réserver un tel spectacle ? Non ! non ! vous ne le voudrez pas.

Plusieurs voix. — Non, rassurez-vous !

M. Thiers. — Et qui taxerait ? Les conseils municipaux ? a-t-on dit. Les conseils municipaux ! C'est-à-dire que dans les élections, on ne se disputerait plus la puissance politique, mais la puissance de taxer ! (Murmures prolongés.)

Quoi ! à toutes nos causes de division vous joindriez celle-là ! (Très-bien ! très-bien !) Non, vous ne commetrez pas une telle faute ! (Non ! non !) Et je demande à la gauche comme à la droite de ne pas se laisser leurrer par les mots, de ne pas se rendre complices de l'arbitraire. Il ne faut d'arbitraire ni en haut ni en bas. (Bryante approbation.)

Messieurs, je parle avec une conviction profonde ! Vous voulez comme moi, un essai loyal de la République. Eh bien, ne soyons pas des comédiens qui font une chose avec le désir, avec l'espoir de ne pas la voir réussir. Ce que vous faites, vous le faites sérieusement, je le vois tous les jours à la sagesse de vos votes ! (Bruit.) Oui, cet essai, nous voulons le faire sérieusement. (Applaudissements à gauche.)

Une voix à droite. — Quant à moi, je ne veux pas le faire de tout. (On rit.)

M. Thiers. — Mais enfin, je voudrais vous réunir tous sur cette question qui touche aux intérêts du pays, à sa tranquillité, à sa prospérité.

La même voix. — A la bonne heure !

M. Thiers. — Enfin, permettez-moi de parler au moins à ceux qui font de la République le souci de leur vie... et je suis de ce nombre. (Mouvement.) Je leur demanderai, sous la République, la justice ne doit pas régner partout ? Je leur demanderai s'il n'est pas bon, au lieu de le traiter en enfant, de le traiter en honnête homme, aimant la justice. Eh bien ! dites-lui tout ce qu'il y a d'odieux dans l'arbitraire en matière de l'impôt. Dites-lui que sur ce terrain, il ne faut pas obéir aux inspirations de l'envie, mais au sentiment du droit. Enseignez-lui qu'un riche doit payer plus qu'un autre, mais à condition que c'est la justice seule, et non l'arbitraire, qui réglera la répartition.

Voilà l'enseignement qu'il faut donner au peuple.

C'est à ce titre, messieurs, que je vous prie de repousser l'impôt général sur le revenu. Je sais bien qu'il sera repoussé par la majorité de cette Assemblée, mais je voudrais qu'il fût à un très grand nombre de voix. (Adhésion.)

Au nom du gouvernement, messieurs, au nom de tous mes collègues qui sans exception aucune, sont unis ici de pensée et de conviction avec moi, je vous demande encore une fois de repousser l'impôt du revenu. (Vifs applaudissements aux centres et à droite.)

La suite de la discussion est remise à demain. La séance est levée à cinq heures et demie.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Nous nous étions refusé à prendre au sérieux la candidature de M. Derévencourt, et nous avions eu tort. Revenant sur son premier mouvement, qui, dans la circonstance était bien le meilleur, le maire de Roubaix consent à prêter son nom à ses coreligionnaires politiques, pour la lutte qui va s'engager. Nous ne l'en félicitons pas, et nous croyons que les électeurs du Nord, et les électeurs roubaixiens en particulier, ne sauraient lui accorder leurs suffrages. Il y a pour cela des raisons de divers ordres, très sérieuses, très plausibles, que nous nous proposons de développer dans nos prochains numéros ; elles frapperont les esprits les moins clairvoyants.

Nous espérons pouvoir bientôt faire

cion, comme s'il répondait à sa propre pensée.

— Qui sait, reprit-il, si celui-là ne me reviendra pas aussi quelque jour, sincère et repentant. Eh bien ! je lui tendrai la main comme je l'ai tendue aux autres, bien qu'il soit plus coupable.

— En ce moment, Fingal, le beau et fidèle danois, qui s'ébattait aux environs, revint au galop, tout embaumé de thym et de serpolet, et posa, par derrière, sa tête spirituelle et carressante, sur l'épaule de son maître, toujours abîmé dans ses réflexions.

Jacques se retourna pour rendre un témoignage d'affection au bon animal, et remarqua, non sans surprise, que son compagnon n'était pas seul à son côté.

Une petite levrette, gracieusement frémissante, se tenait un peu derrière de Fingal, regardant autour d'elle avec une coquette mutine, sous laquelle perçait la constante anxiété de cette race vouée à l'agitation.

Elle était blanche comme la neige immaculée des sommets inaccessibles ; ses membres, fins jusqu'à la transparence, fléchissaient gracieusement sous son corps souple et nerveux ; ses oreilles diaphanes se dressaient et se couchaient tour à tour avec une vivacité singulière, et l'éclair jaillissait de ses prunelles éplumées, dont l'éclat eût fait pâlir le charbon ardent.

Jacques se pencha pour prendre cette adorable petite créature, et la censure

mais d'un seul bond elle fut à dix pas de là.

— Exactement derrière elle le disque éblouissant de soleil, qui, en cet instant, allait disparaître sous l'horizon rapproché des plus hauts arbres de la futaie voisine.

Jacques ne put retenir un cri d'admiration.

La diaphanéité de la levrette était telle, que son corps avait pris subitement la teinte rosée d'un rayon.

Jacques se leva précipitamment afin de courir après ce prodige de grâce et d'élegance ; mais quand il crut pouvoir le saisir, la levrette lui échappa une seconde fois, prenant avec Fingal l'étroit et mystérieux sentier qui conduisait à la Fontaine des Rossignols.

— Je l'atteindrai, petite foie ! s'écria Jacques.

Et il s'élança de nouveau sur les traces des deux chiens.

En moins d'une minute, il eut atteint le pied du rocher, du haut duquel tombait la source avec un doux murmure. Là, il dut s'arrêter brusquement à l'aspect d'une jeune fille assise au bord du bassin de pierre dont nous avons parlé.

Sa tête était penchée sur un livre posé sur ses genoux, et sa main vint s'appuyer avec une distraction pleine de grâce sur le dos de la levrette qui s'était réfugiée à ses pieds.

sur ce qu'il devait faire.

Peut-être allait-il s'éloigner sans laisser soupçonner sa présence, lorsque la jeune fille se retourna.

A son tour elle aperçut Jacques, immobile et silencieux à quelques pas d'elle.

— Monsieur de Brancion ! dit-elle en se levant.

Jacques s'avança à pas lents : son noble et beau visage exprimait un vif sentiment de plaisir mêlé à un profond attendrissement.

— Vous êtes mademoiselle Clématite Brulard, répondit-il en soulevant son chapeau avec la plus gracieuse dignité. Permettez-moi de vous dire que je suis vraiment heureux de cette rencontre.

La jeune fille fit aussi quelques pas en rougissant.

— Pourquoi ne m'appelez-vous pas Francine ? demanda-t-elle d'une voix aussi tremblante que le corps de sa levrette.

— Parce que vous m'avez appelé M. de Brancion, répartit Jacques avec un affectueux sourire ; alors j'ai cru que vous aviez oublié qu'autrefois vous me nommiez votre frère.

de ses joues, dont la rougeur se dissipait graduellement pour faire place à la pâleur d'une poignante émotion.

— Oh ! je sais que vous avez une noble cœur ! reprit Jacques en saisissant chaleureusement la main de Clématite. Eh bien ! puisque vous n'avez pas perdu le souvenir du nom que vous me donniez dans notre enfance... faites comme moi, ma sœur : oublions tout ce que s'est passé depuis, et aimons-nous comme il y a treize ans, lorsque nous venions nous asseoir à cette même place où je vous retrouve.

— Mais vous ne devez pas m'aimer, monsieur Jacques !

— J'ignore si je le dois, mais il me semble bien que je le puis.

Clématite voulut parler, mais les sanglots étouffèrent sa voix, alors Jacques reprit :

— Ecoutez, Francine, ce moment devait arriver, tôt ou tard, et je regarde comme un bonheur que vous n'avez plus à le subir. Quant à moi, je vous jure qu'il me rend heureux, et vous blesseriez mon cœur si vous ne partagiez pas ce sentiment qui rejouit.

— Me réjouir, monsieur Jacques ! mais quand je pourrais tout oublier comme vous, ne me resterait-il pas le chagrin de penser que je ne puis être jamais pour vous qu'une étrangère... presque une ennemie... Ne se reconstruit que pour se dire qu'il ne faut plus se voir... mieux vaut mille fois ne s'être pas vus !

— Je songe que le même lait nous a nourris ; que les mêmes bras nous ont portés : que ma mère vous nommait sa fille, comme la vôtre m'appelait son fils !

Tout notre passé peut tomber dans le néant, hormis ces souvenirs, Francine. Quant à ne pas nous revoir : il me semble que nous sommes bien jeunes pour avoir cette crainte.

— Vous ne pourriez jamais braver la réprobation qui s'attache au nom que je porte, monsieur Jacques !

— Je ne sais pas ce que je ferai, répondit Jacques avec tristesse et fermeté, mais il me semble que je ne rougirai jamais de vous... Voulez-vous mon bras pour retourner à Saint-Révérien ? On nous rencontrera ensemble, et si quelqu'un s'en étonne je lui dirai qu'autrefois nous faisions le même trajet en nous tenant par la main.

C'est impossible ! mon père doit venir audevant de moi... Par pitié, épargnez cette épreuve à celle que vous venez de nommer votre sœur.

Comme Francine prononçait ces mots, la petite levrette et Fingal se mirent à aboyer.

— Le voilà ! le voilà ! reprit la jeune fille. Monsieur Jacques, je vous en conjure, éloignez-vous !

On entendit un pas lourd qui gravissait le sentier par où l'on arrivait à la fontaine des Rossignols, et presque aussitôt la face livide et décharnée de Brulard apparut à l'angle du rocher.

Jacques, qui avait quitté le sentier de